

§) Equipement	
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	HCR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av ar 2+2=1 (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux arrière de brouillard	
Feux complémentaires	1/ AR = lampe de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	
Essue-glace	1/ balai avec/sans lave-glace
Avertisseurs	MIXO TR 89 / CH 5 0102 03 ou d'autres modèles homologues

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	C A S E	1 2 9 0	
Homologation			
N°	CH	4153 13	
Carrosserie			
Places	total 1	avant	
Poids à vide	3275	Carburant	0
Charge utile	-	CV-impôt	18,30
Poids total	-	Cylindree	3593

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Transmission : livrable sur demande avec boîte de vitesses rampantes = nombre de vitesses = 24.
- **) Entretien : sur toutes les roues avec libération de la traction avant.
- ***) Carrosserie : d'autres cadres- ou cabines de sécurités sont admis; contrôler le No de l'homologation, l'équipement et les poids à l'immatriculation.
- +) Variantes de pneus : AV = 9,5 - 24 6 PR 1880 (2,1) Vmax 30 km/h
AR = 12,4 - 36 6 PR 2880 (1,7) 30 km/h
13,6 - 36 6 PR 3230 (1,6) 30 km/h.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV admise pour raisons techniques; lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires; lorsque la largeur du véhicule dépasse 2220 mm, la distance depuis le profil du véhicule des feux de position doit être adaptée; autorisé à circuler sur la voie publique avec une largeur jusqu'à 2500 mm.

Inscription dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge.